



Résultats Flavescence Dorée - 2020

SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

Au vu de la situation particulière liée à la crise économique et sanitaire, la prospection 2020 a été allégée. Ceci a été rendu possible par l'assiduité des prospections antérieures et de la bonne connaissance de l'état sanitaire du vignoble.

Objectifs de prospection :

- 100% de l'ensemble de l'AOC Arbois
- 50% du reste du vignoble, en priorisant les secteurs à risque et ceux non prospectés en 2019

La prospection s'est déroulée du 21 septembre au 2 octobre, soit 10 jours.

71 groupes entre 6 et 19 prospecteurs ont été mis en place. 1 groupe complémentaire a été réuni pour permettre de compléter 1 secteur proche de foyers à Montigny-lès-Arsures.

Chaque groupe était accompagné d'un technicien (SVJ/CA39, TERRE COMTOISE, INTERVAL) ou d'un référent autonome (pour 43 groupes).

Un échantillonnage par prélèvement officiel des ceps présentant des symptômes de jaunisse a été réalisé après la prospection par la FREDON (ceps bombés de peinture). **Tous les ceps marqués par la prospection n'ont pas pu être prélevés.**

Grace à votre mobilisation (avec 973 participations d'une matinée), nous estimons qu'entre 70 et 75% du vignoble a été visité : l'ensemble des parcelles des périmètres de traitement a été prospecté, tout comme la quasi-totalité des parcelles qui n'avaient pu être visitées en 2019.

RESULTATS DES PRELEVEMENTS

1004 analyses ont été effectuées sur l'ensemble des parcelles prospectées.

31 parcelles concernées par un résultat positif à la FD dont 12 nouvelles parcelles positives :

28 sur le périmètre d'Arbois/Montigny

1 sur le secteur Arbois « les Genevrets »

2 hors périmètres mais sur la commune d'Arbois

A ce stade :

- Sur 3 foyers 2017 (Domblans, Le Vernois et Beaufort) : pas de cep positif FD retrouvé depuis 2018.

- Sur le secteur Pupillin : pas de cep positif FD retrouvé cette année.

- Sur le secteur Arbois « Les Genevrets » : le nombre de pieds symptomatiques est en large baisse.

- Sur le secteur Arbois « Monteiller-Trinquelin » : découverte d'un nouveau foyer (2 parcelles).

- Sur le secteur Arbois-Montigny les Arsures : le nombre de parcelles positives est en baisse, mais de nouvelles parcelles positives ont été découvertes. Cela démontre que **l'attention ne doit pas être relâchée.**

Mais il est important de préciser, que l'effort fourni dans le Jura porte ses fruits. En comparaison, pour la Bourgogne le constat est tout autre au vu d'un 1^{er} bilan avec une extension très notable de la maladie.

LES PROCHAINES ETAPES

1. Les exploitants de toutes les parcelles positives FD vont recevoir deux courriers du SRAL (un premier courrier d'information et une mise en demeure officielle) pour l'arrachage des pieds contaminés.
2. L'arrachage des pieds symptomatiques est obligatoire **avant le 31 mars 2021** sur une zone délimitée ([annexe 1 de l'arrêté préfectoral](#) : communes de Poligny à Aiglepierre). Chaque souche avec de la rubalise « FREDON » et bombée par la FREDON (symptômes vérifiés et cep prélevé) doit être éliminée.

Il est conseillé d'effectuer l'arrachage de ces pieds symptomatiques sur l'ensemble du vignoble.



3. Une réunion sera organisée début 2021 pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de lutttes et répondre à toutes vos interrogations.
4. Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni courant l'hiver pour la mise en place du plan d'action et des propositions réglementaires pour conduire aux arrêtés 2021 (périmètres, nombre de traitements,...).
5. La SVJ, grâce aux fiches d'émargement, transmettra aux services de l'Etat les participations effectives aux prospections collectives de chaque exploitant.



POUR RAPPEL

Un cep flavescent peut en **contaminer 10** l'année suivante.

Un certain nombre de pieds marqués ne sont pas prélevés pour analyse. Donc il y a une probabilité non négligeable qu'ils puissent être porteurs de Flavescence dorée.

Dans l'objectif d'augmenter l'efficacité de la prospection et la détection de la FD dans les années à venir, il est **primordial d'arracher l'ensemble des ceps marqués** (peint ou non) et ce même si la parcelle n'est pas considérée comme positive.

L'arrachage des ceps symptomatiques est un pilier important de la lutte, à égale importance avec la prospection et la lutte contre le vecteur. Voici quelques interrogations fréquemment posées :

Certains ceps ont été marqués alors qu'ils ont une belle vigueur et plutôt bien aoûtés, dois-je les arracher ?

Oui, les symptômes de jaunisse ne s'expriment pas forcément sur l'ensemble du cep. Parfois seuls 1 ou 2 rameaux sont touchés, mais le phytoplasme est véhiculé dans l'ensemble de la plante par la sève. Faisons confiance au diagnostic lors de la prospection.

Seuls les ceps avec un coup de peinture doivent être arrachés ?

Non, la peinture indique simplement qu'ils ont été prélevés pour analyse. Les autres ceps marqués de la parcelle sont symptomatiques, donc à éliminer également.

Plusieurs années sans trouver de flavescence dans mon secteur : c'est bon on peut lever le pied ?

L'expérience de foyers similaires dans d'autres vignobles montre qu'il ne faut pas crier victoire trop rapidement. Rappelons que les symptômes de flavescence s'expriment plusieurs années après inoculation du cep.

Je n'ai pas de retour du SRAL, comme quoi mes parcelles sont revenues positives à la FD. J'en déduis que j'ai que du Bois-Noir. L'arrachage n'est donc pas techniquement justifié ?

Malheureusement, il l'est ! L'ensemble des pieds jaunissants du vignoble ne sont pas tous analysés (seuls ceux marqués à la peinture). Donc, les seules certitudes portent sur ces ceps prélevés. L'arrachage de l'ensemble des ceps marqués est primordial tant au niveau de l'assainissement du vignoble, que pour améliorer la pertinence des prospections futures.

Merci à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.

Le groupe de travail qui cadre l'organisation de la prospection.

La Société de Viticulture d'Arbois très impliquée et réactive. Ainsi que les différents syndicats d'AOC. Les référents pour le temps supplémentaire qu'ils consacrent à la gestion des groupes et en particulier ceux qui ont assumé l'encadrement autonome des groupes.

Les techniciens FREDON, SVJ/CA39, Terre Comtoise et Interval.

Le SRAL pour le soutien au budget analytique et le financement de la FREDON.

Enfin merci à vous, prospecteurs qui nous permettent d'être dans la détection précoce et sans qui la lutte contre la Flavescence Dorée ne pourrait fonctionner.

Société de Viticulture du Jura

BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljou - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex

Site : www.sv-jura.com Tel : 03 84 35 14 02